

**Association pour la Création et la Gestion d'Institutions
Sociales et Médico-sociales
En Guyane**

LE LIVRET D'ACCUEIL





Maison d'accueil spécialisée « L'EBENE »

LE MOT DU DIRECTEUR

Bienvenue,

Vous venez d'être accueilli(e) à la Maison d'Accueil Spécialisée «L'Ebène».

Afin de faciliter votre arrivée parmi nous, nous avons rédigé ce livret d'accueil.

Il vous présente l'institution et décrit l'organisation de la vie au quotidien, ainsi que vos droits et devoirs.

Nous veillerons à répondre à vos besoins et serons à votre écoute dans le respect de vos droits, dans un cadre chaleureux et convivial, favorisant votre épanouissement.

Je vous souhaite un agréable séjour parmi nous.

Le Directeur,

E.DONATIEN

Sommaire

La Maison d'Accueil Spécialisée «L'Ebène»

Page 1	Le mot de la Direction
Page 2	Sommaire
Page 3	Présentation de l'établissement
Page 4	La mission et les valeurs de la
M.A.S.	
Page 5	L'organigramme
Page 6	Les résidants
Page 7	Votre admission
Page 8	Modalités de financement
Page 9	Autres documents
Page 10	Les assurances
Page 11	Constitution du dossier médical
et les soins	
Page 12	Votre dossier éducatif
Page 13	Votre vie dans l'établissement
au quotidien	
Page 14	Votre emploi du temps
Page 15	Vos activités
Page 16	Vos sorties
Page 17	Vos visites et le conseil de la vie
sociale	
Page 18	Les réclamations et le médiateur
Page 19	Départ définitif

Présentation de l'Etablissement

SITUATION

La Maison d'Accueil Spécialisée « L'EBENE » se situe à environ trois kilomètres du centre ville en direction de Montjoly. A proximité de centres d'activités, son implantation lui confère une plénitude de possibilité d'intégration dans le tissu social de l'île de Cayenne.

ORGANISME GESTIONNAIRE

ASSOCIATION L'EBENE ☐ 0594 38 92 77 ☐ 0594 38 75
23

Site

Internet :

www.ebene973.org

Siège Social

9 lotissement le Petit Rorota, 1580 route des Plages

97354 REMIRE MONTJOLY

PRESIDENT DE L'ASSOCIATION « L'EBENE » : M. Alex FLERET

Directeur Général : Alain EDMUND

MAS « L'EBENE »

234, Chemin de Trou-biran

97300 CAYENNE

Tel : 0594 28 18 38 Fax : 0594 28 12 93

Directeur : E. DONATIEN

La Mission de la Maison d'Accueil Spécialisée

La Maison d'accueil spécialisée a pour mission, d'accueillir des adultes en situation de polyhandicaps, et de mettre en place en vue de leur épanouissement, un travail d'accompagnement et de mobilisation participative à partir de leur capacité.

Pour ce faire, l'établissement assure aux personnes accueillies les soins médicaux et para médicaux, les aides à la vie quotidienne, les activités de vie sociale et de loisirs, en fonction d'un projet personnalisé et individualisé.

Les Valeurs de la M.A.S.

En plus des valeurs fondatrices de l'Association
« l'EBENE » qui sont :

**La Dignité La Solidarité La Responsabilité La
Durabilité**

La MAS « l'EBENE » dans le cadre de ses missions
développe des valeurs telles que :

SECURITE

AUTONOMIE

RESIDENT

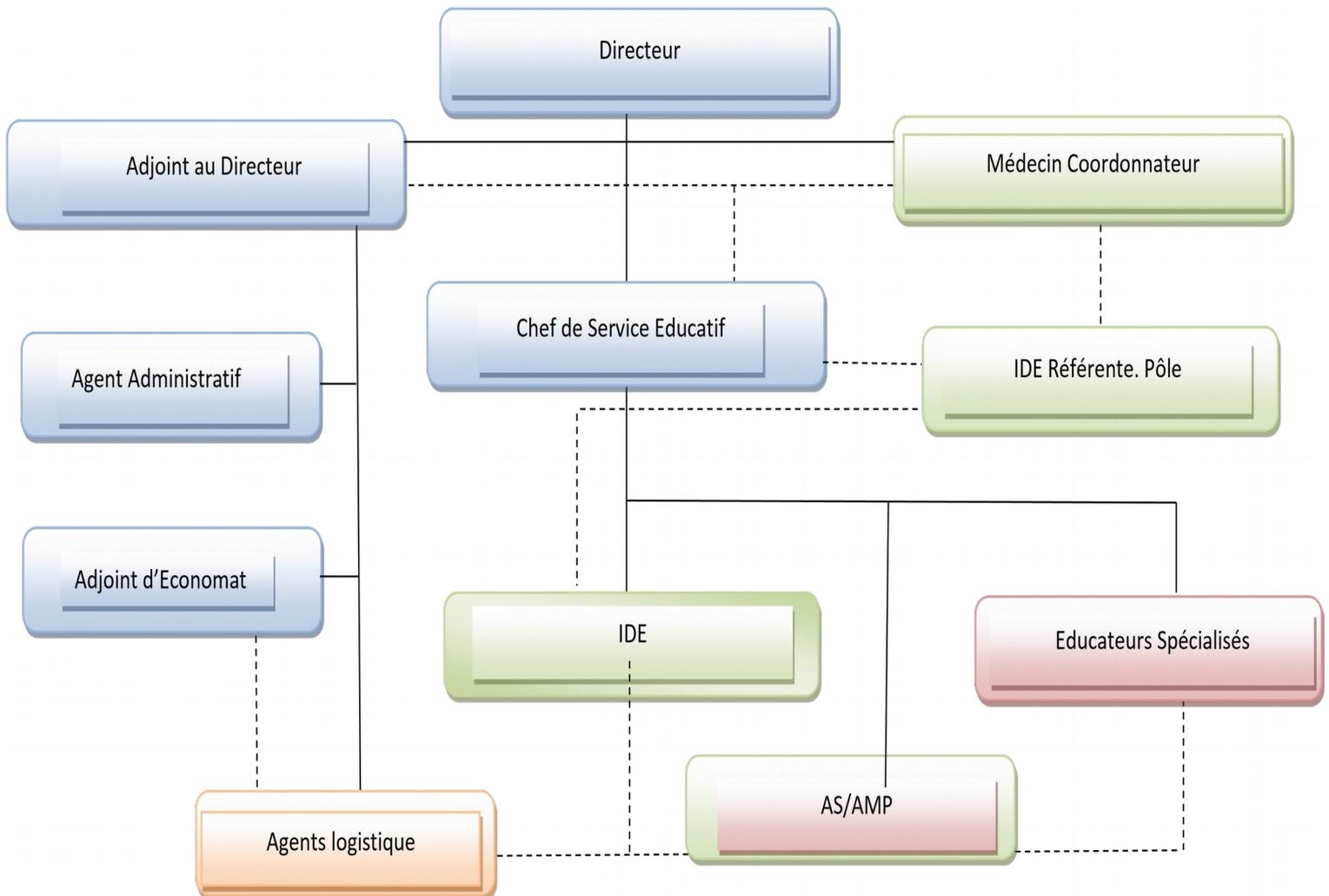
FIERTE

ESPERANCE

ANNEXE 4

Pour répondre à vos besoins et attentes, la Maison d'Accueil Spécialisée «L'Ebène» vous propose les services d'une équipe de professionnels à votre écoute.

ORGANIGRAMME



LES RESIDANTS

Les personnes accueillies au sein de la MAS « L'EBENE » sont appelées des résidents.

La M.A.S. « L'EBENE » est habilitée à recevoir

- 30 adultes à partir de 18 ans (hommes et femmes) en situation de polyhandicaps pour une durée de 5 ans renouvelable en internat
- 3 adultes à partir de 18 ans (hommes et femmes) en accueil de jour.

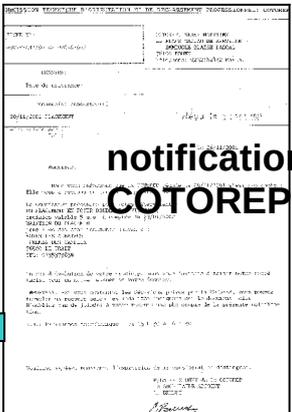
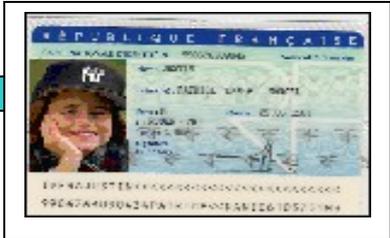
Pour être admis, il faut déposer un dossier à la MDPH qui décide d'un placement en M.A.S. lors des commissions d'orientation.

A la suite de votre orientation « placement MAS » vous devez vous rapprocher de la MAS « L'EBENE ».

Votre admission

Afin de constituer votre dossier administratif vous devez présenter dès votre admission:

Votre carte



Votre notification

Votre carte VITALE et



Votre jugement de tutelle ou de curatelle

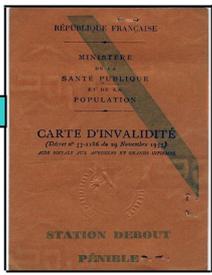


Votre carte de

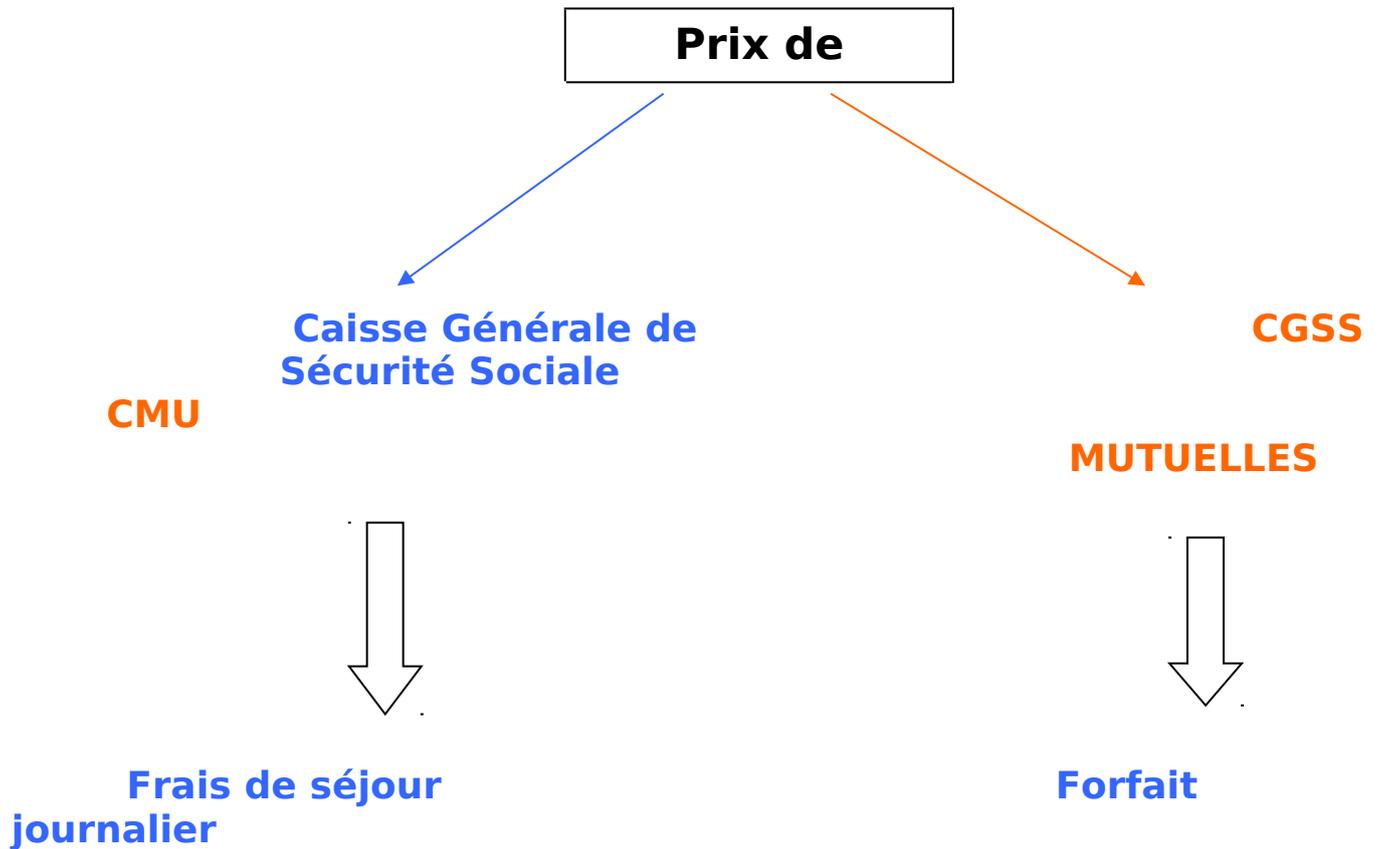


Votre attestation d'assurance responsabilité civile

Votre carte



Modalités de financement



Les frais de séjour sont payés par la Caisse Générale de Sécurité Sociale selon un prix de journée établi en fonction du barème légal.

Le résidant bénéficie de l'Allocation d'adulte handicapé versée par la Caisse d'allocation familiale.

DOCUMENTS OBLIGATOIRES

Lors de votre admission, il vous est remis en plus du Livret d'Accueil

- o **La charte des droits et libertés de la personne accueillie**
- o **Le règlement de fonctionnement qui définit vos droits obligations et devoirs nécessaires aux règles de vie de l'établissement**
- o **Le contrat de séjour qui fixe les objectifs de votre prise en charge et les prestations adaptées à votre situation.**



Les Assurances

Lorsque vous regagnez votre domicile vous êtes sous la responsabilité d'un tiers donc vous devez avoir une assurance en cas d'accident (Assurance Responsabilité Civile)



Responsabilité civile

De L'établissement



Assurance multirisques et responsabilité civile

Assurance

Pour constituer votre dossier médical

Vous fournissez :

- ✚ **Une autorisation d'intervention en cas d'urgence (formulaire fourni par la Maison d'accueil spécialisée)**
- ✚ **Votre carte de groupe sanguin**
- ✚ **Vos prescriptions médicales en cours (médicaments, régime, rééducation)**
- ✚ **Une radiographie pulmonaire récente**
- ✚ **Votre carnet de vaccination (vaccination à jour)**
- ✚ **Votre carnet de santé**



Les soins

Si vous êtes malade, vous pouvez vous faire soigner par le médecin de la Maison d'accueil spécialisée ou par votre médecin traitant.



Votre dossier éducatif

Votre dossier est constitué à partir d'observations au quotidien sur votre comportement dans les activités proposées dans l'Institution par votre référent en liaison avec l'équipe éducative.

A l'issue des différentes observations, un rapport est présenté par l'équipe pluridisciplinaire au bout de six mois pour l'élaboration de votre synthèse en présence de votre famille et /ou de votre tuteur.

Ensuite votre projet individualisé sera élaboré et évalué chaque année.

En conclusion, des activités thérapeutiques, éducatives, de détente et de loisirs, seront mises en place pour votre bien-être, favorisant votre développement.



Votre vie dans l'établissement au quotidien

Votre maison



Votre chambre
avec salle de



Salle



Le



L'administra



Le home



Le Réfectoire



L'infirme



La Salle de
kinesithérapie

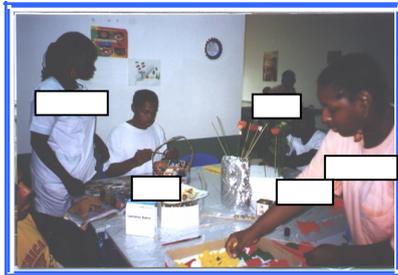
Votre emploi du temps



Période	Activité	Personnel concerné
7h00-7h15	Transmission	AMP/IDE/ES/AS
7h15- 9h30	Réveil -Nursing- Douches - Toilettes- tournée IDE-soins	AMP/AS/IDE
8h00-9h30	Petit Déjeuner -Médicaments	Educ Spe°/AMP/AS/ IDE
9h30-10h00	Petite toilette-changes / Ecrits dossiers Résidents	AMP/AS/ES
10h00-11h30	Activités socio-éducatives diverses- hydratation Snoezelen- Prise en Charge particulières	AMP/AS/EducSpé°/Psychomotricienne/Ergothérapeute /orthophoniste/Kinésithérapeute
11h30-12h00	Détente- Changes-hydratation	AMP/AS
12h00-13h30	Repas- Médicaments-	AMP/AS/Educ Spé/IDE/ Psychomotricienne/Ergothérapeute/orthophoniste
13h30-15h30	retour en chambres- Toilettes changes-repos/ rangement chambre	AMP/AS/Educ Spé
13h50-14h15	Transmission	IDE/AS/ES/AMP/Psychomotricien/Ergothérapeute/ Orthophoniste/CDSE
15h30-16h00	Toilettes-changes- détente- hydratation	AMP/AS
16h00-16h45	Gouter	AMP/AS/ES
16h30-17h30	Activités socio-éducatives diverses-	AMP/AS/Educ Spé°/psychomotricienne
17h30-18h30	Détente -hydratation changes/ Médicaments	AMP/AS/IDE
18h30-19h30	repas	AMP/AS
19h30-20h30	Montée en chambre, change, préparation pour la nuit	AMP/AS
20-h30-21h30	Ronde dans les étages avant le départ du personnel du soir	AMP/AS
21h20-21h30	Transmission	AMP/AS

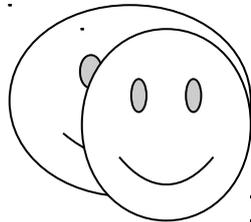
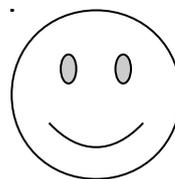
Vos activités

Les activités proposées sont financées par l'établissement.



Activité

La



Atelier

HOME



Salle SNOEZELE

Activité

- Ⓢ **Contes**
- Ⓢ **Poterie**
- Ⓢ **Sport (escrime, piscine, marche etc.)**
- Ⓢ **Sorties (Pique-nique, Cinéma, Musée.....)**

Snoezelle

Activité

Home

Vos sorties

Vos sorties personnelles :

Ⓢ Vos sorties le week-end en famille :

Vos pouvez vous rendre dans votre famille. Vos parents ou tuteurs doivent téléphoner deux jours avant votre date de sortie, afin que la secrétaire puisse avertir l'infirmière pour les médicaments et l'équipe éducative pour préparer votre trousseau.

Vos dépenses personnelles sont à votre charge (argent de poche).

Lors de votre sortie, on remet à vos parents :

- Votre autorisation de sortie de l'établissement à signer
- Vos médicaments
- Votre argent de poche
- Votre trousseau pour la période

Ⓢ Vos vacances :

Vous pouvez partir en vacances ou en cure



L'établissement vous remettra :

- ✚ Votre carte d'identité
- ✚ Votre carte vitale et attestation sécurité sociale
- ✚ Votre carte de mutuelle
- ✚ Votre carnet de vaccination
- ✚ Une lettre d'accompagnement du médecin et une ordonnance
- ✚ Une autorisation de sortie de l'établissement signée par mon représentant légal
- ✚ Un trousseau adapté
- ✚ Vos médicaments pour une semaine et une ordonnance de renouvellement pour la période si besoin

- ✚ Une fiche d'autonomie à destination du centre d'hébergement
- ✚ Votre argent de poche

Votre transport est à votre charge.

Vos Visites

Votre famille et vos amis peuvent venir vous rendre visite dans l'établissement:

Vous les recevez dans votre chambre ou dans le salon.



Votre chambre



Le salon

Le Conseil de la Vie Sociale

Le conseil de la vie sociale est l'instance représentative des résidents afin de faire valoir leurs droits et devoirs au sein de l'établissement (parents ou tuteurs, des résidents et salariés).



Les Réclamations

En cas de besoins, vous pouvez vous adresser à :

- **Directeur ;**
- **Adjoint de Direction ;**
- **Secrétariat.**

Le Médiateur

Un médiateur est nommé par la MDPH. Vous le contacterez en cas de litiges. Afin de connaître ses coordonnées, vous devez vous rapprocher de cet organisme.

Adresse :

**MDPH
BP 5028
97305 Cayenne Cedex
Tel: 0594 391680
Fax: 0594 379551**

Départ définitif

Lors de votre départ définitif, nous vous remettons :

- ✚ Votre dossier administratif : carte d'identité, carte vitale + attestation, carte de mutuelle, carte d'invalidité, jugement tutelle.
- ✚ Votre dossier médical : carnet de santé, carnet de vaccination, radiographies....
- ✚ Vos effets personnels : vêtements, objets, bijoux, carte bancaire, argent.....
- ✚ Le matériel médical vous appartenant (fauteuil roulant, canne...).
- ✚ Une autorisation de votre représentant légal valant décharge pour l'établissement.